



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DE  
TRANSFERT DU MARCHÉ DE MAINTENANCE,  
EXPLOITATION ET PARAMÉTRAGE DES  
SYSTEMES DE TELEPHONIE DE LA VILLE DE  
VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE  
STEOLOGY**

**DÉCISION N° DM-24-366  
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-24-077 du 18/03/2024 de signer le marché de maintenance, exploitation et paramétrage des systèmes de téléphonie de la Ville de Vincennes (notifié le 20/03/2024), à prix mixtes : d'un montant forfaitaire de 125 205,89 € HT et d'un montant maximum annuel de 25 000,00 € HT ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet le transfert du marché, suite à la simplification juridique du groupe composé des sociétés NOMOTECH, VOIP TELECOM, et de l'ensemble de leurs filiales ;

**CONSIDÉRANT** que le titulaire VOIP TELECOM a cédé l'ensemble des prestations du marché à la société STEOLOGY ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société STEOLOGY, sise 53, avenue de la Pierre Vallée – Zone artisanale de l'Estuaire 50220 POILLEY, l'acte modificatif n°1 du marché de maintenance, exploitation et paramétrage des systèmes de téléphonie de la Ville de Vincennes.

L'acte modificatif n°1 n'a aucune incidence financière.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**